



CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du mardi 08 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Le mardi 08 avril 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 28

Dont 6 avec voix
consultative

Présents : 17

**Absents et excusés :
32**

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Claude CHANUT (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Thierry MATHIEU (Collège 1), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Philippe SARANT (Collège 1), Danièle MARJOREL (Collège 1), Clément FOURIÉ (Collège 2), Dominique DAVOUST (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Eve ALCAIDE (Collège 3), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Béatrice THOMAS (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Samuel HOUEDEMON (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Absents : Philippe JULIEN (Collège 2), Stéphane SERRE (Collège 2), Françoise VAUCHE (Collège 2), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), Roland VERNET (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Isabelle DEROUET (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Marlène LIADOUZE

Délibération n°DE_016_2025

Objet : Nomination commission Lioran

Le Comité de direction, réuni par le Président M. Gilles Chabrier, après en avoir délibéré :

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles ~~L.133-1~~ et suivants ;

VU les statuts de l'EPIC Hautes Terres Tourisme, particulièrement l'article relatif à la constitution de commissions thématiques ;

VU la délibération n° DE006 2023 du 31 janvier 2023 portant la mise en place d'une convention entre Hautes Terres Tourisme et l'OT du Carladès sur le fonctionnement du bureau d'information du Lioran ;

VU la convention, signée en 31 janvier 2023, portant sur la mise en place d'une convention entre Hautes Terres Tourisme et l'OT du Carladès sur le fonctionnement du bureau d'information du Lioran et intégrant la création d'une commission dédiée au Lioran ;

CONSIDÉRANT que la station du Lioran se situe pour partie sur les communes de Laveissière et d'Albepierre-Bredons ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'associer les maires des communes concernées aux travaux et réflexions de la commission Lioran ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer la coordination territoriale dans le développement touristique de la station du Lioran ;

DÉCIDE à l'unanimité,

Article 1 : De nommer en qualité de membres de la commission Lioran :

Monsieur le Maire de Laveissière

Monsieur le Maire d'Albepierre-Bredons

Article 2 : Ces nominations prennent effet à compter de ce jour.

Article 3 : Le Directeur de Hautes Terres Tourisme est chargé de l'exécution de la présente délibération.